

aperçus que vous avez fait injure à votre défunt en le forçant à rentrer après sa mort, dans une société dont il s'est volontairement et obstinément exilé pendant sa vie ? Vous êtes avocat vous M. Doure, et comme tel vous devez savoir que la loi, d'accord avec la raison, veut que l'on respecte la dernière volonté du mourant. Votre mort a clairement exprimé sa volonté par tous les derniers actes de sa vie, qui ont été des actes d'insubordination à l'Eglise et de mépris à ses saintes lois. Par tous ses derniers actes, Guibord a dit qu'il ne voulait pas appartenir à l'Eglise ; que ne le laissez vous donc hors de l'Eglise.

Puis, MM. de l'Institut, vous jouez un rôle ridicule et bas. Il est ridicule de vous voir agiter ciel et terre pour obtenir des honneurs et des faveurs de l'Eglise Catholique que vous dites mépriser ; il est bas de vouloir souiller la maison de sa mère, or c'est ce que vous faites en voulant forcer l'entrée de l'Eglise, en voulant demeurer forcément dans l'Eglise lorsque celle-ci vous rejette comme indignes.

A quel drapeau appartenez-vous donc, race d'hypocrites ! voulez vous être catholiques ? faites les œuvres de la grande famille catholique, et marchez dans nos rangs.

Vous ne vous sentez peut-être pas la force de vous soumettre à la discipline exigée dans notre camp ? eh bien ! sortez, ne soyez pas fourbes, hypocrites. Allez là où la discipline est moins sévère et où on n'y regarde pas de si près que chez nous.

Chiniquy a trouvé vingt-cinq églises qui lui ont ouvert leurs portes, vous en trouverez facilement une dont les battants soient assez larges pour vous donner libre et facile entrée, et après votre mort le cimetière qui a accueilli si bénévolement et possédé pendant cinq ans les restes de votre Guibord, offrira sans objection des fosses à vos cadavres.

Puisque vous n'aimez pas cette Mère qui vous a prodigué le lait le plus généreux de sa charité, pourquoi vouloir rester malgré elle sur son sein pour mieux le lacérer ? Ah ! MM. cette conduite est cruelle, est infâme ; ce n'est pas humain, c'est diabolique.

Une joie du moins reste aux fils soumis de l'Eglise, aux Catholiques du Canada ; c'est qu'en la fameuse affaire Guibord, ils ont triomphé dans leur Evêque.

Tous savent que ce n'est pas de par le décret du Conseil Privé de la Reine, monument d'ignorance et de fanatisme, que le cadavre de Guibord est entré dans notre cimetière, tous savent fort bien que ce ne sont pas les baïonnettes des prêtres orangistes et autres escortant le corbillard qui ont contenu l'indignation des catholiques.

Vous le savez comme nous, MM. de l'Institut. C'est l'Evêque de Montréal, et lui seul qui a pu empêcher que les portes de notre cimetière ne se fermassent devant votre convoi à la fois hideux et ridicule ; c'est grâce à son autorité si vous avez pu avoir l'honneur de passer votre cadavre à travers notre cimetière. Vous savez comme nous ce qui serait arrivé si le vieillard aux cheveux blancs que tous les catholiques de ce Diocèse vénèrent et aiment tant et que vous abreuvez de vos outrages et que vous cherchez même à salir de votre boue, vous savez, disons-nous, ce qui serait arrivé, s'il ne nous avait pas demandé

et presque commandé de nous abstenir. C'est donc lui qui a triomphé.

Mais, Messieurs de l'Institut, vos humiliations ne finiront pas là ; votre châtement ne fait que commencer.

Le monument d'iniquité que vous allez élever dans le cimetière, où reposent dans la paix de Dieu les cendres de nos parents, de nos amis, fera votre honte, votre opprobre pour toujours. Ce monument sera un objet d'horreur. Absalon voulut lui aussi se dresser un monument et un très beau monument, mais Absalon était un fils rebelle, et son tombeau est enseveli sous les monceaux de pierre jetées là par chaque juif qui passa. Le vôtre aura le même sort. Tout homme de foi qui passera là jettera en signe de mépris, une pierre du chemin, en disant : " C'est la tombe de l'excommunié ! " Et bientôt le monument sera enseveli.

LA FRANC-MAÇONNERIE.

S'il existe dans l'arsenal de l'enfer une arme favorite, une arme chérie de Lucifer dans sa lutte contre le Christ et ses institutions, nous pouvons nommer la Franc-Maçonnerie

Aidé de la perversité humaine qu'il a su mettre à profit, le diable a su changer en mal, ce qui selon plusieurs auteurs était au commencement de l'institution maçonnique un véritable bien pour les sociétaires.

Il sait faire revivre encore parmi les francs-maçons modernes cette idée d'un bien commun matériel et terrestre, puisque l'appât offert aux novices est encore une idée de bonne fraternité et de secours mutuel.

L'Eglise n'a pas été longtemps cependant sans s'apercevoir de ce jeu d'enfer. Aussi, dès 1738, le Pape Clément XII formula l'anathème contre toutes les sociétés secrètes quelles qu'elles fussent, en y condamnant spécialement le serment occulte et secret qui lie les sectaires.

Depuis ce Pape jusqu'à Pie IX, plus de cent ans se sont écoulés, et des condamnations solennelles pour des motifs semblables, ont plus d'une fois frappé ces sociétés.

Nous ne nous proposons pas de démontrer comment et pourquoi un catholique ne peut appartenir à ces sociétés (au point de vue politique et social) cette étude nous entraînerait trop loin (1). Au point de vue religieux, *Petrus dixit* est notre raisonnement, il est logique, court et concis.

Nous voudrions cependant que la jeunesse comprit à quelle dégradation, à quelle honte, à quelles suites funeste elle s'expose quand une fois elle a fait un pas dans la sombre confrérie des Francs-Maçons.

Une des plus belles concessions que Dieu ait fait à l'homme c'est certainement le libre arbitre ; une des plus nobles aspirations qu'il a mis dans le cœur de l'homme c'est certainement celle à la liberté, à l'indépendance de l'âme et du corps. Que nous en fassions souvent mau-

(1) Nous conseillons la lecture de : " Un Catholique peut-il être Franc-Maçon ? " par Mgr. Ketteler, Evêque de Mayence. " La Franc-Maçonnerie ou les Sociétés Secrètes, " par M. de St. Albin.